

DECO - PERLE TEINTE OR - ARGENT

CLASSIFICATION SELON AFNOR NFT 36-005 FAMILLE 1 CLASSE 7 b2

<u>DEFINITION</u>	Peinture de décoration à effet perlescent argent.
<u>AVANTAGES</u>	Effet très éclatant, couleur Argent.b
<u>PREPARATION</u>	Prêt à l'emploi.
<u>APPLICATION</u>	A la brosse, au rouleau, au pistolet pneumatique conventionnel ou basse pression, à l'Airmix®. A des températures >15°C et <30°C et par hygrométrie < à 70 % H.R.
<u>MISE EN OEUVRE</u>	Préparation des fonds suivant D.T.U. en vigueur. Elimination des parties friables et non adhérentes. Application si nécessaire des primaires ou antirouilles adéquats. Le maximum d'effet est obtenu sur fond blanc.
<u>RENDEMENT</u>	6 à 8 m ² /l suivant le fond et l'effet recherché.
<u>EXTRAIT SEC</u>	55 % ± 1
<u>DENSITE</u> (en poids)	1 kg/dm ³ ± 0.010
<u>VISCOSITE à 20 °C</u> <u>C.A. n° 4</u>	40 000 m Pa·S ⁻¹ ± 500
<u>DILUTION</u>	Eau, pour le pistolet 5 à 10 % Prêt à l'emploi pour la brosse et le rouleau.

DECOR PLUS

DILUANT

Eau

COMPOSITION

Liant : Acrylique Pigment : Métallique
Charges : Sans Solvant : Eau

TEINTE

Argent, ton or.

ASPECT

Très clinquant.

SECHAGE à 20 °C

Hygrométrie < à 70 % H.R.

Hors poussière : 20'
Recouvrable : 2 heures
Sec dur : 5 heures

CONDITIONNEMENT

5 kg, 1kg et 0.250gr

NETTOYAGE MATERIEL

Nettoyage à l'eau immédiatement après utilisation.

STOCKAGE

A l'abri de la lumière et de la chaleur.
Conservation 1 an en emballage d'origine non ouvert.

INFORMATIONS



Nos produits et les fiches techniques sont destinés à des professionnels. Les applications doivent être effectuées dans les règles de l'art et selon les D.T.U. en vigueur. Les applicateurs doivent vérifier auprès de nos services techniques que les produits sélectionnés correspondent bien à l'usage envisagé et s'assurer, par un essai préalable, de leur mise en œuvre ainsi que de la compatibilité entre eux ou sur les subjectiles. Nos fiches de données de sécurité sont disponibles sur demande. L'utilisateur veillera à prendre en compte toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des personnels et de l'environnement.